

N.B. : Les dispositions commentées entrent en vigueur à compter de la session 2018 du concours.

1.	Introduction	1
2.	Notes de commentaire	1
2.1.	<i>La notion de projet engage des compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques</i>	1
2.2.	<i>La notion de projet est présente dans les programmes et dans les apprentissages à développer</i>	2
2.3.	<i>Une conception enrichie et élargie au gré des évolutions des pratiques artistiques</i>	3
2.5.	<i>Pratique artistique réflexive, compétences théoriques et critiques, capacités à expliciter</i>	4
2.6.	<i>Des malentendus à éviter</i>	4
3.	Sujet zéro	5

1. Introduction

[L'arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009](#) fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation introduit des changements dans l'épreuve de pratique et création plastiques : **la dimension du projet est renforcée.**

*En conséquence, cette épreuve a changé d'intitulé devenant « **Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique** »*

À compter de la session 2018, dans des modalités proches du Capes – Cafep externe, l'arrêté et les consignes des sujets rendent explicitement possible au candidat, selon un cadre et des contraintes précisés, de **choisir – en sachant justifier son choix – entre deux modalités de réalisation d'un projet de type artistique** dans le cadre d'une telle épreuve :

- soit une réalisation plastique achevée ;
- soit sa présentation visuelle soutenue par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images produites sur place imprimées et/ou projetées...), tel que le candidat envisage de le réaliser concrètement en d'autres lieux et avec d'autres moyens¹.

Les présentes notes de commentaire et le sujet « zéro » qui l'accompagne visent à apporter aux futurs candidats et aux préparateurs des éléments pour mieux percevoir la nature des changements induits, leurs conséquences sur les sujets et les compétences à mobiliser pour les traiter.

2. Notes de commentaire

2.1. La notion de projet engage des compétences attendues d'un professeur d'arts plastiques

Savoir mettre en œuvre un projet artistique soutenu par une pratique sensible et réflexive, prendre du recul théorique vis-à-vis de la pratique artistique, être en mesure d'en expliciter les diverses dimensions sont parmi des compétences essentielles dont la maîtrise est attendue d'un professeur spécialiste en arts plastiques.

De ce point de vue, l'épreuve de « *pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique* » sonde « *la maîtrise d'un geste professionnel majeur de la part d'un professeur d'arts plastiques, fondé sur*

¹ En sachant démontrer qu'il maîtrise ces autres conditions de production (cf. *paragraphe 2.6*)

ses compétences et engagements artistiques : la conception, les modalités de réalisation et l'explicitation d'un projet de type artistique.²»

2.2. La notion de projet est présente dans les programmes et dans les apprentissages à développer

Si la notion de projet est centrale dans cette épreuve, elle joue aussi un rôle important dans l'enseignement des arts plastiques. En 2015, les nouveaux programmes des cycles 3 et 4³ ont renforcé la place accordée à la dynamique du projet⁴. Celle-ci sous-tend également nombre des compétences et de contenus travaillés au lycée dans le cadre des programmes de 2010.

À titre d'exemple :

« Compétences techniques et artistiques :

- concevoir, projeter, réaliser en deux dimensions et en volume*
- choisir ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet⁵ »*

« Compétences plasticiennes et techniques (être capable d'associer et de maîtriser des moyens plastiques en faveur d'intentions - forme et sens) :

- choisir ses propres moyens d'expression en fonction d'un projet ;⁶ »*

« L'enseignement facultatif se caractérise par la place importante accordée aux intérêts et au projet de l'élève. Les projets peuvent être individuels ou collectifs et plus ou moins complexes.⁷ »

Le terme « projet » est d'ailleurs présent de longue date dans la discipline et dans plusieurs acceptions⁸.

² Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation, JORF n°0103 du 2 mai 2017

³ Bulletin officiel spécial n° 11 du 26 novembre 2015, Annexe 2 Programme d'enseignement du cycle de consolidation (cycle 3) et Annexe 3 Programme d'enseignement du cycle des approfondissements (cycle 4), arrêté du 9-11-2015. J.O. du 24-11-2015.

⁴ Sur ce point, nous renvoyons à une ressource d'accompagnement des programmes du cycle 4 intitulée « Fiche 4 : La responsabilité pédagogique du professeur, la notion de projet, l'évaluation au service des apprentissages, la variété des situations d'apprentissage, l'importance des locaux d'enseignement », plus précisément dans sa partie « La notion de projet au cœur des situations d'apprentissage » apportant des repères sur la dynamique du projet pour les élèves dans l'enseignement des arts plastiques :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/31/1/29_RA_C4_AP_Comprehension_usages_resonances_mot_projet_567311.pdf

⁵ Programme d'art en classe de seconde générale et technologique-Arts plastiques, BOEN spécial N)4 du 29 avril 2010.

⁶ Arrêté du 21-7-2010, publié au JORF du 28-8-2010 et au BOEN spécial n°9 du 30 septembre 2010. Programme d'enseignement obligatoire au choix d'arts en classe de première littéraire, d'enseignement de spécialité au choix d'arts en classe terminale littéraire et d'enseignement facultatif d'arts au cycle terminal des séries générales et technologiques

⁷ *Ibidem*

⁸ Nous recommandons une autre ressource intitulée « Compréhension, usages et résonances du mot « projet » dans l'enseignement des arts plastiques » faisant état des différentes acceptions en fonction du contexte d'utilisation du mot dans la conduite de l'enseignement des arts plastiques :

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Arts_plastiques/31/1/29_RA_C4_AP_Comprehension_usages_resonances_mot_projet_567311.pdf

2.3. Une conception enrichie et élargie au gré des évolutions des pratiques artistiques

Sur la notion de projet, on pourra se référer aux éléments de définition apportés dans le *Vocabulaire d'esthétique* d'Étienne Souriau⁹.

Ceux-ci sont à enrichir des positions et théories observables dans les pratiques artistiques – contemporaines comme de lointaine histoire –, de leur continuité, rupture et transformation, notamment au fil de l'émancipation et du renouvellement des statuts de l'œuvre et de l'artiste. Dans le champ de la création en arts plastiques, comme dans l'enseignement, l'expression « projet » recouvre désormais tout autant la désignation d'une production encore en devenir que celle réalisée ou un processus en travail.

Œuvre réalisée, démarche engagée, processus en travail, buts artistiques et théoriques à atteindre, en art le projet embrasse ces diverses possibilités. Il est un « dessein » : élaboration préalable d'une intention ou sa déduction à partir de ce qui est produit, tout autant que réalisation ou transformation par un artiste de son idée d'œuvre sur le temps long de sa démarche.

2.4. Un enjeu dans l'évaluation des candidats

Le projet en arts plastiques est une dynamique (un « chemin de l'œuvre » – pour reprendre l'expression présente dans un des programmes du lycée¹⁰ – de l'intention à la réalisation) et une question ouverte (ce qu'il en est de l'idée d'un « dessein » de l'artiste et de l'œuvre, ce qui est projeté au-delà de chaque réalisation elle-même). Pour le professeur d'arts plastiques, il s'agit de les faire découvrir et de les enseigner ; pour le candidat à l'agrégation interne ou au Caer-pa, il importe d'en témoigner dans des choix liés à une pratique engagée dans le contexte, certes contraint, d'une épreuve de concours.

Si dans un enseignement artistique, soucieux d'ouvrir les élèves à la pluralité des pratiques et des démarches artistiques, la notion de projet ne peut se satisfaire ni d'une mise en œuvre univoque ni d'une méthodologie unique, pour autant elle doit être maîtrisée par l'enseignant dans ses enracinements et ses évolutions dans l'histoire de l'art, dans la manière d'envisager sa polysémie et l'étendue de ses nuances.

Cette épreuve d'un concours interne de recrutement permet aussi de s'assurer – en pratique artistique et en recul théorique sur cette pratique – qu'un professeur d'arts plastiques, de surcroît potentiel agrégé est instruit des nuances et des filiations de la notion de projet en art, qu'il les maîtrise et qu'il est en mesure de les faire vivre et de les transmettre.

⁹ Étienne Souriau, *Vocabulaire d'esthétique*, Presse Universitaires de France, 1^{re} édition 1990, 2^e édition « Quadrige », mai 2004, 2^e tirage juillet 2006.

¹⁰ Programme d'enseignement de spécialité au choix d'arts en classe terminale littéraire. Arrêté du 21-7-2010, publié au JORF du 28-8-2010 et au BOEN spécial n°9 du 30 septembre 2010.

2.5. Pratique artistique réflexive, compétences théoriques et critiques, capacités à expliciter

Pour rappel, dans la première phase de l'épreuve, il est bien question pour le candidat – au départ d'un parti pris personnel dégagé d'un sujet, de ses consignes et d'un dossier de documents – de réaliser un « *projet de type artistique* », en s'exprimant avec des moyens sensibles de son choix (dans la limite des attendus de l'épreuve et des conditions que permet le contexte d'un concours de recrutement¹¹), de faire état de sa compétence à pratiquer les arts plastiques de manière réflexive.

Précisément, la seconde phase de l'épreuve – lors de l'exposé et de l'entretien – convoque ses compétences à communiquer sur sa pratique (sa démarche et sa production), à adopter un recul critique vis-à-vis d'elle et à la théoriser.

Il s'agit bien pour le candidat d'explicitier sa pratique telle que développée durant l'épreuve (phase de projet et de réalisation), de faire la démonstration qu'il est capable de situer plus globalement une pratique artistique, d'en tirer des enseignements qu'il peut partager et transmettre, de la relier aux connaissances qui la nourrissent et dont elle est porteuse.

N.B. : *Dans le droit fil de ces exigences, qui fondent une partie des savoirs de l'enseignant d'arts plastiques, faire pratiquer de manière réflexive les élèves est aussi un des grands objectifs de l'enseignement des arts plastiques.*

2.6. Des malentendus à éviter

Production achevée ou présentation visuelle d'une réalisation projetée de plus grande ampleur, dans le cadre du concours il s'agit bien pour les candidats – dans l'une et l'autre de ces possibilités – de **réaliser concrètement avec des moyens plastiques, dans l'espace alloué à chacun pour cette épreuve.**

Dans le cas d'une présentation visuelle d'une réalisation projetée de plus grande ampleur, il est aussi question de témoigner d'intentions : **en conséquence, ce n'est pas au jury de déduire le projet de type artistique, de le construire ou le co-construire avec le candidat, de le voir être réalisé durant l'exposé.** En outre, à l'instar d'une production achevée, cette présentation visuelle doit faire état de qualités plastiques, sensibles, techniques, formelles, conceptuelles, poétiques.

*En l'occurrence, dans cette possibilité ouverte aux candidats d'une présentation visuelle d'un projet artistique de grande ampleur, il est attendu dans l'épreuve qu'ils présentent tous éléments plastiques rassemblés de manière cohérente et permettant de comprendre, **par la mobilisation des langages de la représentation** (esquisses, maquettes, images...), **un projet artistique témoignant de partis pris, de savoirs plasticiens et d'engagement.** La maîtrise des langages qui l'expriment est donc évaluée en pertinence et en qualité au niveau attendu d'un plasticien aguerri, comme ceux qui servent une production achevée.*

En conséquence, l'exposé n'est pas le lieu où se poursuit ou s'achève la réalisation. **Il s'agit bien d'un moment de présentation et d'explicitation d'un résultat et non de la prestation plastique et artistique.** Cette donnée doit être bien intégrée par les candidats.

¹¹ De ce point de vue, les candidats et préparateurs pourront se référer à la note de service n° 2016-182 du 28-11-2016, publiée au BOEN n°44 du 1^{er} décembre 2016, apportant des indications sur l'esprit des épreuves et les matériaux et procédures.

Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un
projet de type artistique
Notes de commentaire et sujet zéro

*Dans le cas, par exemple, de conceptions qui incluraient la performance, l'exposé ne pourra être confondu avec le temps de la réalisation de cette performance. Charge au candidat, souhaitant inclure cette modalité dans son projet, de mobiliser toutes compétences, moyens et savoir-faire plastiques en amont (phase de projet et réalisation) pour témoigner de ces formes de pratiques **en lien aux arts plastiques** dans les possibilités induites par l'arrêté : « une présentation visuelle soutenue par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images...) ».*

Dans cette logique et dans les attendus de l'épreuve, proposer une présentation visuelle d'une réalisation projetée de plus grande ampleur exige également de faire preuve **de réalisme et de culture quant aux moyens et procédés qui seraient engagés dans le contexte et le lieu de destination décidés par le candidat.**

Ce « réalisme » recouvre la conscience, la maîtrise et la culture : des techniques et matériaux envisagés (au-delà de leur hypothèse, schématisation, représentation plastique sous forme d'esquisses, de plans, de maquettes...), des processus et procédés qui seraient mis en œuvre. Ce réalisme inclut, le cas échéant, la connaissance des possibles règlements qui s'exercent dans l'espace public. Il est l'objet d'une attention du jury dans l'évaluation.

3. Sujet zéro

La session 2017 ayant anticipé pour partie le type de formalisation du sujet et de ses consignes du nouvel arrêté, il est proposé son adaptation sous la forme d'un sujet « zéro » qui conserve le dossier annexe initial.

N.B. : *Le dossier annexé comprend un ou plusieurs documents visuels et/ou textuels, à partir desquels il sera demandé au candidat une **appropriation** – au sens de donner une signification par l'exercice du questionnement et de la problématisation – pour fonder son projet de type artistique.*

Rappel du cadre réglementaire de l'épreuve

Arrêté du 30 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours de l'agrégation. NOR : MENH1707648A

Les épreuves de la section arts plastiques sont fixées ainsi qu'il suit :

Épreuve de pratique et création plastiques : réalisation d'un projet de type artistique.

L'épreuve se compose d'une pratique plastique à visée artistique, d'un exposé et d'un entretien. Elle permet d'apprécier la maîtrise d'un geste professionnel majeur de la part d'un professeur d'arts plastiques, fondé sur ses compétences et engagements artistiques : la conception, les modalités de réalisation et l'explicitation d'un projet de type artistique.

Déroulement de l'épreuve :

a) Projet et réalisation

À partir d'un sujet à consignes précises et pouvant s'accompagner de documents annexes, le candidat élabore et réalise un projet à visée artistique au moyen d'une pratique plastique. Il peut choisir entre différents modes d'expression, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces diverses possibilités. La réalisation de ce projet peut-être une production achevée ou, pour des projets de plus grande ampleur (par exemple *in situ*, interventions dans l'espace architectural ou le paysage, démarches incluant la performance...), une présentation visuelle soutenue par des moyens plastiques (esquisses, maquettes, images...). Cette partie de l'épreuve s'inscrit dans les contraintes matérielles du sujet et du lieu dans lequel elle se déroule. Les moyens de production (outils, matériels, matériaux, supports) sont à la charge du candidat.

b) Exposé et entretien.

En prenant appui sur la production achevée ou la présentation visuelle qu'il a produite, le candidat présente et explicite son projet (démarche et réalisation). Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury qui permet d'évaluer les capacités du candidat à soutenir la communication de son projet artistique, à savoir l'explicitation et à en permettre la compréhension.

Durée de l'épreuve :

- élaboration du projet et réalisation : huit heures ;
- exposé (présentation par le candidat de son travail) : dix minutes ; entretien avec le jury : vingt minutes.

SUJET
« Panorama »

À partir de votre appropriation du sujet, réalisez une production plastique témoignant d'un parti pris et d'un projet artistiques.

- Votre projet est nécessairement concrétisé par une pratique plastique, en deux ou en trois dimensions, avec des moyens traditionnels, actualisés ou numériques, ou croisant ces diverses possibilités.
- Selon vos intentions, votre réalisation pourra être une production plastique achevée ou, pour une démarche de plus grande ampleur (par exemple *in situ*, intervention dans l'espace architectural, le paysage, l'espace urbain, démarche incluant la performance...), un dispositif de présentation par divers moyens plastiques (esquisses, maquettes, images produites sur place imprimées et/ou projetées...) du projet tel qu'il serait réalisé dans son contexte et lieu de destination.

Remarques :

Le dossier documentaire qui accompagne le sujet propose des pistes de réflexion et des soutiens visuels. Il peut donner lieu ou non à des traces tangibles dans votre production. Dans ce cas, il ne fait pas pour autant nécessairement l'objet de citations directes.



Dossier documentaire

- **Document 1 :**

David Hockney, *Nichols Canyon*, 1980, peinture acrylique sur toile, 84 cm x 60 cm. Collection particulière.

- **Document 2 :**

Bertrand Lavier, *Paysages aixois*, 2014, peinture acrylique sur panneau métallique de signalisation routière, 140 x 240 cm. Galerie Almine Rech, Paris.

- **Document 3 :**

Luc Courchesne, *Journal panoscopique*, 1999.

Conçu par l'artiste à la fin des années 1990, le Panoscope est un dispositif de prises de vue permettant de réaliser des images panoramiques. La série photographique proposée par Luc Courchesne, *Journal panoscopique*, commencée en 1999 est constituée de déformations et d'anamorphoses produites par la lentille utilisée. Un petit pivot placé au centre des disques permet de faire tourner les images sur leur axe, interdisant tout point de vue privilégié.

- **Document 4 :**

Raymond Depardon, *La France de Raymond Depardon*, BNF/Seuil, catalogue de l'exposition à la Bibliothèque Nationale de France, Paris, 2010.